

Commune de Le Malzieu Ville

Note de présentation brève et synthétique du Budget du lotissement La Route d'Argent

Le budget annexe lotissement La Route d'Argent retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement ce qui permet de déterminer la perte ou le gain réalisé par la Commune.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (classe 3).

Le budget du lotissement de La Route d'Argent 2026 a été voté le 28 avril 2026 par le conseil municipal.

I. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent

- Études aménagement extension lotissement (6045) : **30 000,00 €.**
- variation des stocks des terrains aménagés (042/71355) : **224 028,51 €.**
- reversement de l'excédent au budget principal (65822) : **122 648,83 €.**
- Régularisation centimes de TVA : **10,00 €.**
- Virement à la section d'investissement (023) : **30 000,00 €.**

Les recettes de fonctionnement sont

- excédent antérieur reporté (R002) : **188 715,59 €.**
- Variations de stocks terrains aménagés (042 71355) : **30 000,00 €.**
- vente de terrains aménagés (7015) : **187 961,75 €.**
- Régularisation centimes de TVA : **10,00 €.**

II. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

- Solde d'exécution d'investissement reporté (D001) : **224 028,51 €.**
- Variations de stocks terrains aménagés (040 3555) : **30 000,00 €.**

Les recettes d'investissement

- Virement de la section de fonctionnement (021) : **30 000,00 €.**
- Variation des stocks des terrains aménagés (040/3555) : **224 028,51 €.**